

AGIR
POUR
DEMAIN



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018

Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné



www.valdille-aubigne.fr



Le rapport d'activités annuel est l'occasion de rendre compte et d'informer de l'action menée par la Communauté de communes.

Ce document rappelle les principales réalisations de l'année 2018, et de manière logique, est donc établi sur la base des 4 axes de priorité de notre projet de territoire :

- Réussir la transition écologique et énergétique pour un territoire durable
- Développer l'attractivité économique et la création d'emplois
- Organiser un territoire à vivre pour tous contribuant à l'accueil des familles avec des services diversifiés et un habitat de qualité
- Développer le rayonnement et l'attractivité du territoire en valorisant notre identité culturelle et touristique.

En termes de réalisation sur l'année 2018, le stade communautaire d'athlétisme à Guipel vient compléter l'offre communale en équipements sportifs. La construction d'une plateforme bois énergie sur l'Ecoparc à Andouillé-Neuville marque la volonté de mise en place d'une filière bois locale en contribution à la transition énergétique du territoire et au service des habitants. Les expérimentations d'auto-partage sur les communes et le renouvellement annuel du parc de vélos à assistance électrique soutiennent l'évolution nécessaire de changement de pratiques en matière de mobilités.

Par ailleurs en 2018 ont été finalisés nos schémas structurants d'orientations en matière de développement économique, de programmation de l'habitat, de mobilités et déplacements, de trame verte et bleu, de rénovation de l'habitat existant, de développement culturel.

En complément, et dans le même temps, nous avons veillé à assurer la cohérence transverse de ces programmes dans l'établissement du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et l'élaboration du Plan Climat Air Energie territorial (PCAET), de manière participative.

La validation de ces différents documents par les élus fixent à la fois les objectifs et le cadre de nos programmes d'actions des prochaines années, au service du territoire et de tous ses habitants.

Notre Communauté de Communes est ainsi en ordre de marche pour une nouvelle étape de la mise en œuvre opérationnelle de son projet de territoire.

Vous en souhaitant une agréable lecture.

Claude Jaouen
Président du Val d'Ille-Aubigné,
Maire de Melesse

CADRE LÉGAL

ART L 521 1-39 du Code général des collectivités territoriales

Le président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier. Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'EPCI.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Claude JAOUEN. **MISE EN PAGE ET RÉDACTION** : services du Val d'Ille-Aubigné. **CRÉDIT PHOTOS** : Val d'Ille-Aubigné sauf mention. **IMPRESSION** : Imprimerie des Hauts de Vilaine. **TIRAGE** : 500 exemplaires.

Validé en conseil communautaire du 09/07/2019

SOMMAIRE

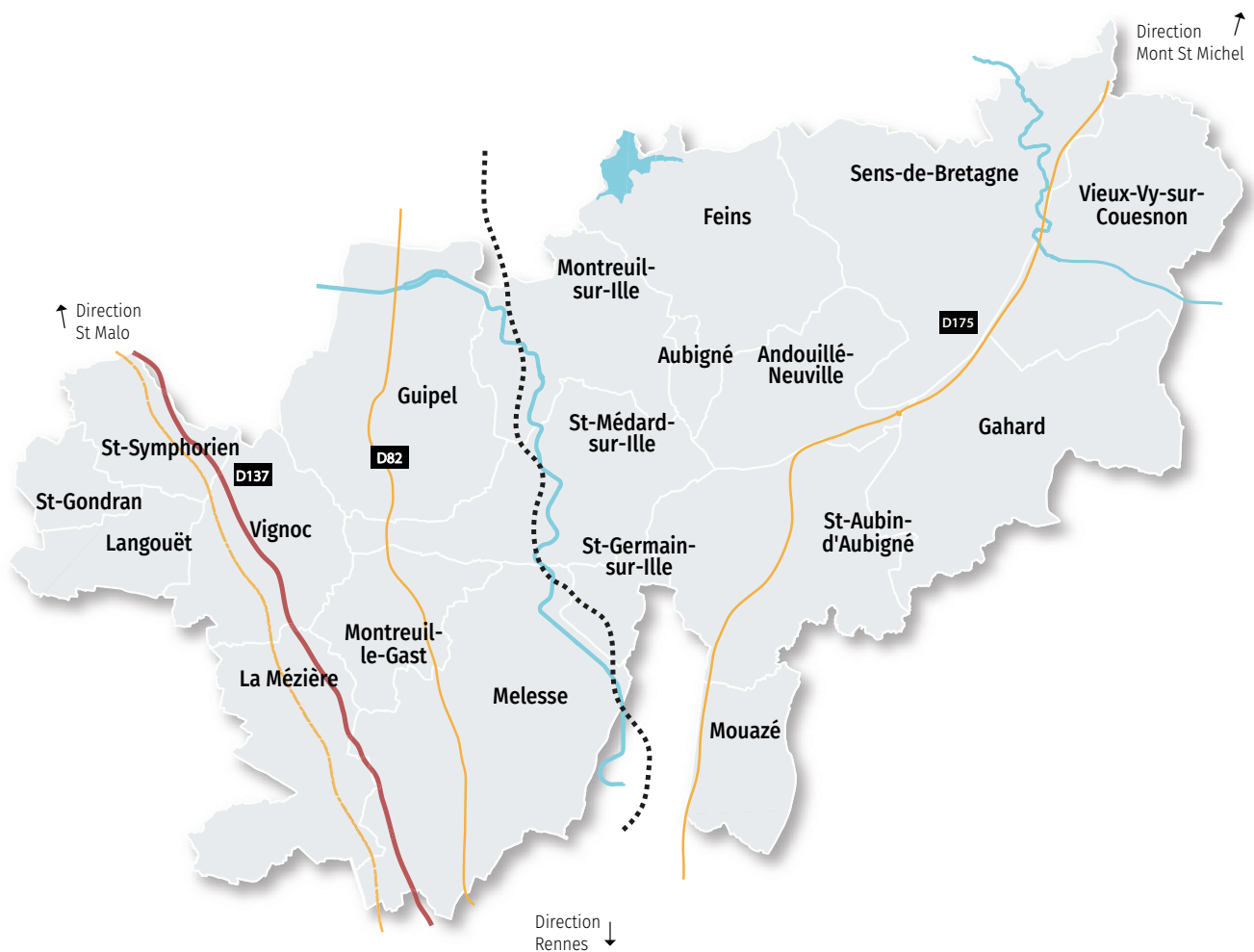
3	LE VAL D'ILLE-AUBIGNÉ
5	BUDGET 2018
7	PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
8	UN TERRITOIRE DURABLE
12	L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI
16	UN TERRITOIRE À VIVRE POUR TOUS
20	LA PROMOTION ET LE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE

LE VAL D'ILLE-AUBIGNÉ

Depuis le 1er janvier 2017, le Val d'Ille-Aubigné réunit 19 communes pour 35 000 habitants.

Le conseil communautaire a adopté son Projet de territoire le 14 mars 2017.

Articulé autour de 4 grandes orientations : **un territoire durable**, **l'attractivité économique et l'emploi**, **un territoire à vivre pour tous** et **la promotion et le rayonnement du territoire**, le projet de territoire fixe le cap et définit la stratégie, les ambitions et les priorités de l'action de la Communauté de communes pour 2017-2020.



LE FONCTIONNEMENT

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Composé des **38 conseillers communautaires** et de 10 suppléants.

Il administre la Communauté de communes et se réunit habituellement **1 fois par mois**. Il vote le budget et prend les décisions concernant les orientations, les actions et les programmes.



Conseil communautaire du 12 juin 2018

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Composé du président, de **11 vice-présidents**, des **conseillers délégués** et des **maires** du territoire, il étudie les propositions des différents services et des commissions puis les soumet à la décision du conseil communautaire.



Bureau communautaire du 15 février 2019

LE PRÉSIDENT

Élu parmi les conseillers communautaires, il est l'organe exécutif de la Communauté de communes. Il exécute les décisions du Conseil communautaire qui lui a délégué certaines attributions.

EN 2018

27 RÉUNIONS DE BUREAU

11 RÉUNIONS DE CONSEILS

388 DÉLIBÉRATIONS

L'ORGANISATION DES SERVICES PAR PÔLES

La Communauté de communes exerce ses compétences et met en œuvre ses projets en s'appuyant sur une administration constituée d'une équipe de 97 agents répartis en 6 pôles :

- Pôle ressources (comptabilité, ressources humaines, communication, informatique) - 13 agents
- Pôle économie et développement durable (développement économique, agriculture, environnement, culture-lecture publique, tourisme-sport, énergie-climat) - 11 agents
- Pôle aménagement et urbanisme (mobilités, habitat, droits du sol, SIG, Pass'Réno, PLUi) - 11 agents
- Pôle solidarités (petite enfance, RIPAME, Point Accueil Emploi, épicerie solidaire) - 39 agents
- Pôle technique (bâtiment, espaces verts, Domaine de Boulet, voirie, chantier d'insertion) - 20 agents
- Pôle eau-assainissement (SPANC) - 4 agents

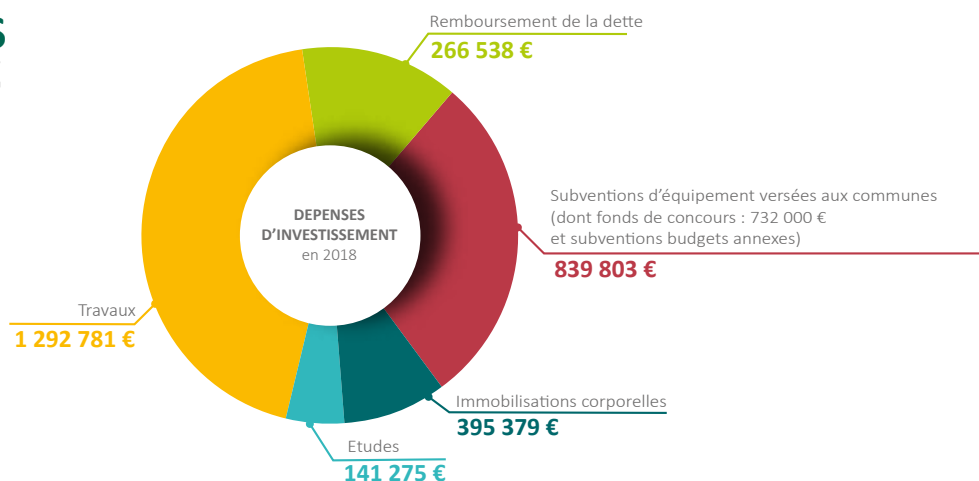
Organigramme : www.valdille-aubigne.fr/les-services/

BUDGET RÉALISÉ 2018

INVESTISSEMENT (Montants réels)

DEPENSES

2 960 752 €

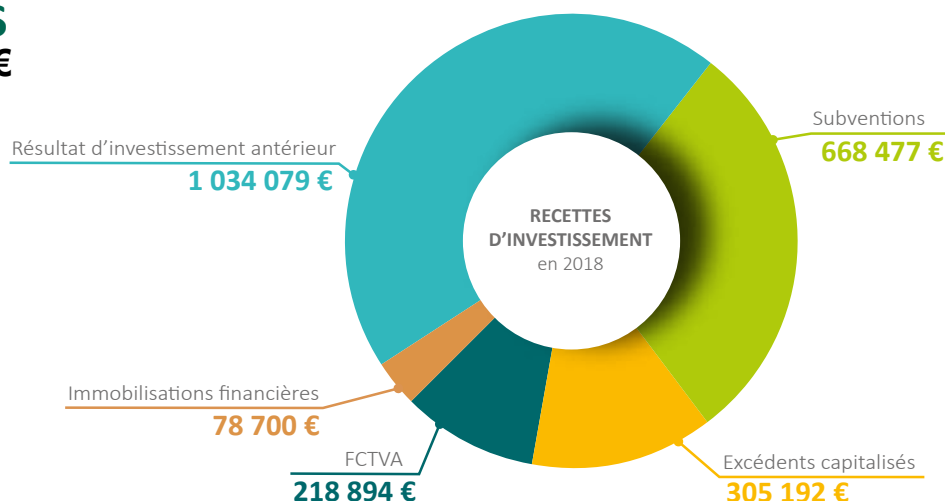


PRINCIPALES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT HORS FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES ET SUBVENTIONS AUX BUDGETS ANNEXES

-	Plateforme biomasse	631 923 €
-	Stade d'athlétisme	559 101 €
-	Fibre optique	451 533 €
-	Transport	106 445 €
-	PLUi	96 257 €
-	Petite enfance	78 622 €
-	Habitat – logement	61 537 €
-	Haies bocagères et trame verte et bleue	71 711 €
-	Domaine de Boulet (matériel nautique et travaux électriques)	21 443 €

RECETTES

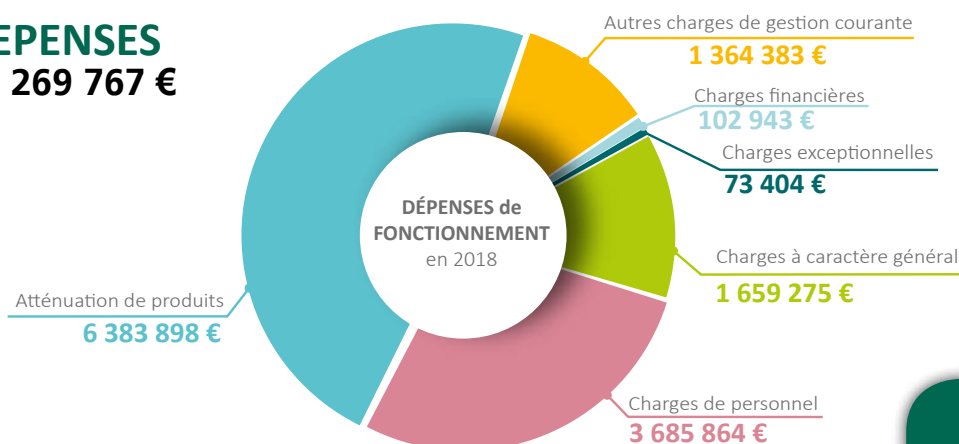
2 305 694 €



FONCTIONNEMENT (Montants réels)

DEPENSES

13 269 767 €

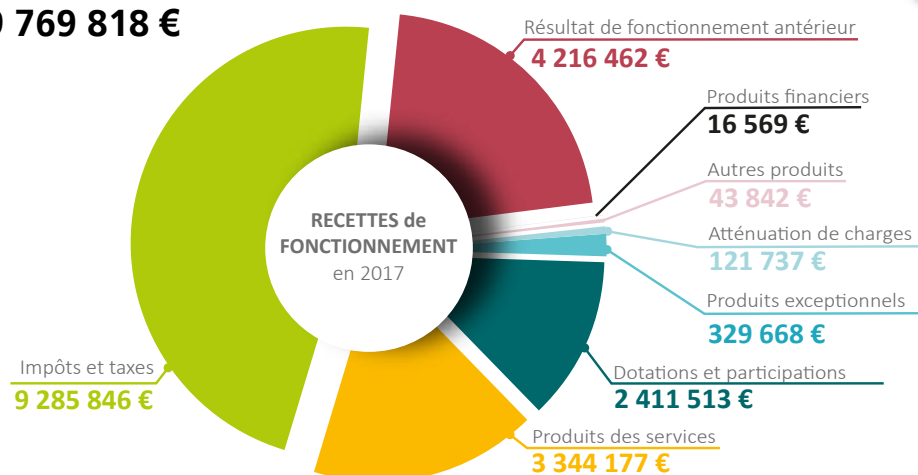


DÉTAIL DES ATTÉNUATIONS DE PRODUITS

- Reversement de la redevance d'ordures ménagères aux SMICTOM : 2 360 000 €
- Dotation de solidarité + Attribution de compensation versées aux communes : 2 030 410 €
- Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) : 1 988 512 €

RECETTES

19 769 818 €



DÉTAIL IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS ÉCONOMIQUES

Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) : 102 000 €

Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) : 464 000 €

Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : 1 442 000 €

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 1 971 000 €

IMPÔTS MÉNAGES

Taxe d'habitation : 4 080 000 €

Taxe foncier bâti : 695 000 €

Taxe foncier non bâti : 34 000 €

Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : 354 551 €



Un endettement faible

Encours de dette
corrigé au 31/12/2017
1 875 330 €

Durée de désendettement
0,8 ans

En 2018, le projet de PLUi s'est poursuivi de manière intensive avec pour objectif une approbation avant le 31 décembre 2019.

Etape importante : le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) traduisant les choix de développement du territoire communautaire s'est tenu le 12 juin au sein du Conseil communautaire. Les communes ont également débattu autour du PADD construit sur deux axes « un territoire vertueux et durable » et « un territoire attractif et solidaire ».

Parallèlement, les élus ont défini les zonages et les règles du futur document, travaillé sur les projets communaux définissant ainsi plus de 60 secteurs de projets faisant l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation. Trois orientations d'aménagement et de programmation thématiques ont été inscrites au PLUi : Trame verte et bleue, Patrimoine et paysage et Commerce. Elles concerneront tout le territoire, leur mise en œuvre a demandé une transversalité importante avec les services du Val d'Ille-Aubigné.

Évaluation du projet : Le PLUi est évalué au regard de son impact sur l'environnement, la démarche d'évaluation environnementale assurée par un bureau d'étude a conduit à des investigations terrains et des ajustements dans les choix de développement.

Enfin, 2018 a été aussi une année de concertation publique autour du projet : deux balades urbaines sur le thème de la nature en ville ont été organisées à Melesse et Saint-Aubin-d'Aubigné, un atelier sur le renouvellement urbain à Saint-Germain-sur-Ille. 11 réunions publiques ont été également tenues à destination des habitants concernant l'agriculture et les projets communaux.



L'atelier sur le renouvellement urbain
à Saint-Germain-sur-Ille





©Sandrine Gombert

UN TERRITOIRE DURABLE

Le territoire est engagé dans la transition énergétique et soutient la protection des paysages, de la biodiversité et les pratiques durables mises en œuvre par les agriculteurs.

8.3%

de productions
d'énergie renouvelable
sur le territoire

100

km de nouvelles haies
plantées et entretenues
depuis 2010

1

unité de méthanisation

411

vergers

1

site classé Natura 2000

2 152

km de haies
bocagères

2

espaces naturels sensibles

390

km de cours d'eau
à préserver



Formation à l'autonomie énergétique

TEPCV - FORMATION À L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

10 citoyens impliqués dans des projets collectifs, notamment au sein de la SCIC des Survoltés, ont participé en décembre à une formation de 4 jours organisée par la Communauté de communes sur le dimensionnement et l'installation de photovoltaïque. Ces citoyens sont maintenant prêts à passer à l'action : un chantier école sera organisé en 2019.

PRIME BOIS

Lancé en 2016, la Prime Bois est versée aux foyers qui décident de changer leur mode de chauffage principal pour un nouvel équipement performant au bois. Cette aide, qui peut aller jusqu'à 1 000€ sur 2 ans, a été attribuée, en 2018, à 28 foyers pour un total de 27 500€. C'est un coup de pouce du Val d'Ille-Aubigné pour l'achat des premiers stocks de bois (granulés, bûches...), certifiés locaux ou de qualité.

UN PCAET À 19

L'élaboration du PCAET s'est poursuivie en 2018 avec la co-construction du plan d'actions. Les acteurs locaux et partenaires ont été invités à participer à des groupes de travail qui ont réuni 15 à 20 participants en moyenne.

- 3 réunions du Groupe de Travail Agriculture, animé par la Chambre d'Agriculture
- 2 réunions du Groupe de Travail Bâtiments, animé par l'ALEC
- 2 réunions du Groupe de Travail Énergies Renouvelables, animé par l'ALEC
- 1 réunion sur la vulnérabilité à partir d'une étude spécifique menée par des étudiants du Master 2 ETA – Université de Rennes 2

Les mobilités ont été abordées à travers le Schéma de déplacement, et l'urbanisme à travers l'élaboration du PLUi.

LIVRAISON DE LA PLATEFORME BIOMASSE

En 2018, l'Écoparc à Andouillé-Neuville a vu émerger un nouveau bâtiment : la plateforme biomasse communautaire.

Elle a pour but d'accueillir le bois issu de l'entretien durable du bocage et des chantiers menés par la Communauté de communes. Il ne s'agit pas d'une déchetterie verte mais d'une plateforme valorisant du bois pour en faire du bois de chauffage (bûches ou plaquettes) ou de paillage, et du bois d'œuvre selon les opportunités.

La plateforme occupe 3 640 m² et comprend un hangar couvert de 680 m² et de 8 mètres de haut afin que les camions puissent y décharger directement les billes de bois.

Le local du personnel réalisé en ossature bois et isolé en paille est également couvert de 50 m² de panneaux photovoltaïques et intègre des nichoirs à chauve-souris, hirondelles et martinets. L'utilisation de bois local dans la construction a été privilégiée (bardage en châtaignier en provenance de Combourg).

La plateforme biomasse



TRAME VERTE ET BLEUE : LE NOUVEAU SCHÉMA

L'élaboration du nouveau Schéma local de la Trame verte et bleue a continué en 2018, avec la définition de ses enjeux et des secteurs d'intervention. Il a été fait appel à un bureau d'études pour la réalisation du plan d'action. Dans ce cadre, une concertation a été mise en place avec les élus communaux, intercommunaux, les partenaires de la Communauté de communes, le Conseil de développement et les associations du territoire. Un concours photo a également été organisé à destination des habitants du territoire, 36 photos ont été envoyées par 17 participants. Une exposition photo a été imprimée pour circuler dans les mairies et les bibliothèques.



©Loïc Bernier

*1er prix du concours photo dans la catégorie
Éléments remarquables pour la biodiversité :*

Loïc Bernier avec « Les jardins partagés de Sens de Bretagne »

VERGERS

La Communauté de communes accompagne les particuliers et les Communes dans leurs projets de plantation et restauration de vergers de plus de 10 arbres. Ceci comprend des conseils techniques pour la réalisation et le suivi du projet sur 3 ans ainsi qu'une aide financière à l'achat des arbres.

En 2018, 4 particuliers ont été accompagnés et 3 ont pu concrétiser leurs projets, ainsi qu'une Commune.

Pour la quatrième année, l'opération jus de pomme a été menée. L'objectif de l'opération est de mettre en relation les associations du territoire et les propriétaires de vergers afin de valoriser les pommes en jus. Cette opération s'inscrit dans la démarche « Un verger pour demain ». En 2018, la quantité de pommes ayant été très faible, seulement 6 associations sont allées jusqu'au bout, sur les 12 intéressées. Près de 1 000 litres ont été transformés dont 180 litres par le chantier d'insertion du Val d'Ille-Aubigné, pour la Communauté de communes.

TRAME VERTE ET BLEUE : LES TRAVAUX

Des travaux ont été réalisés dans le cadre du premier Schéma local de la Trame verte et bleue, en début d'année 2018, grâce aux financements TEPCV.

Ainsi, une zone humide a été restaurée à Langouët, avec la réouverture du milieu, la création de 2 mares et d'un sentier pédagogique. Deux mares ont également été créées sur des parcelles de La Mézière, proches du ruisseau de Biardel. Enfin, sur Vignoc, une spirale à insectes a été réalisée, une zone marécageuse réouverte et un verger planté.

La Communauté de communes a également participé aux travaux menés par le Syndicat de bassin versant de la Flume, pour la restauration de zones humides sur les sites des anciennes lagunes d'assainissement. En outre, la Commune de Melesse a réalisé des travaux pour la réalisation d'un Chemin de la biodiversité, grâce à une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Aménagement de la prairie humide à Langouët



Bien que n'ayant pas candidaté en 2018 au concours Capitale de la biodiversité, la Communauté de communes a répondu au questionnaire proposé dans ce cadre par l'Agence française de la biodiversité et ses partenaires.

En récompense des nombreuses actions menées sur le territoire en faveur de la biodiversité, une libellule supplémentaire lui a été décernée.

OPÉRATION CAPITALE FRANÇAISE DE LA BIODIVERSITÉ

Intercommunalité Nature



2018

BOCAGE

Le Val d'Ille-Aubigné soutient les actions en faveur du bocage pour restaurer et préserver le paysage bocager du territoire.

Des animations à destination des habitants du territoire ont été proposées en 2018, pour découvrir la faune et la flore du bocage. Au cours de sorties nature les habitants ont pu apprendre à reconnaître certaines espèces associées aux haies et comprendre les menaces qui pèsent sur elles et l'importance de préserver la trame bocagère.

Des aides à la plantation et à la restauration de haies sont toujours proposées. Pour être éligible, le projet doit être situé en zone rurale ou en périphérie de zone urbaine. Un accompagnement technique sur 3 ans est proposé ainsi qu'un soutien financier.

Animation nature du 19 septembre 2018 à Saint-Aubin-d'Aubigné sur les traces d'animaux



AUTRES ACTIONS :

- Gestion différenciée des espaces (fauchage tardif, écopâturage,...)
- Lutte contre le frelon asiatique
- Service public d'assainissement non collectif.
En 2018 :
 - 121 contrôles de conception
 - 82 contrôles de bonne exécution
 - 119 contrôles de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente
 - 392 contrôles de bon fonctionnement périodique

SOUTENIR

LES PRATIQUES AGRICOLES RESPONSABLES

LA FERME À L'ÉCOLE

La Communauté de communes participe activement au programme de la Ferme à l'Ecole initié par le Pays de Rennes.

En 2018, cela s'est notamment traduit par la réalisation d'un mini-documentaire par les enfants du centre de loisirs de Montreuil-le-Gast qui faisait suite à une visite de la Ferme du P'tit Gallo située sur la même commune. Cette démarche à visée pédagogique permet de développer les liens entre la production et l'alimentation en proposant des activités aux écoles (temps scolaires ou périscolaires) ou aux centres de loisirs qui le souhaitent, mêlant découverte de l'agriculture locale et alimentation, cuisine, restauration scolaire. Une bonne façon de valoriser l'agriculture locale et les circuits-courts.

Le 27 juin 2018, le Val d'Ille-Aubigné a accueilli les premières rencontres du Programme De La ferme à l'Ecole.





©DragonFly

L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI

Le Val d'Ille-Aubigné accompagne les entreprises et les projets d'implantation économiques sur son territoire. La collectivité soutient le maintien des commerces de proximité dans les centre-bourgs

32

zones d'activités

7,1%

de taux de chômage

7 998

emplois

3 010

établissements

435

exploitants agricoles
dont 5,6% de la surface utile en bio



Inauguration d'Emergence et présentation du schéma de développement économique le 15 octobre 2018

18 ESPACES LOCATIFS, 32 ZA COMMUNAUTAIRES POUR 243 CRÉATIONS D'ENTREPRISES

Depuis le 1er janvier 2018, le Val d'Ille-Aubigné gère 18 espaces locatifs publics répartis au sein de 8 bâtiments accueillant 15 entreprises. Le taux d'occupation, en 2018, était de 94.5%, générant plus de 86 000 € de recettes. Ces bâtiments accueillent tous types d'entreprises, du bureau d'études/de conseil à l'entreprise de BTP.

Suite au transfert opéré en 2017, la Communauté de communes gère à présent 32 zones d'activités communautaires. Le foncier ouvert à la commercialisation s'élève à environ 17ha, répartis sur 7 zones d'activités dont 2 sites majeurs que sont la ZA de la Bourdonnais à La Mézière et l'Ecoparc de Haute Bretagne à Andouillé-Neuville. Les lots proposés à la vente vont de 537 à plus de 22 000m².

Sur l'année il a été comptabilisé 243 nouvelles entreprises ou établissements sur l'ensemble du territoire dont 163 créations nettes (source AGDE).



Signature du contrat de partenariat économique avec la Région Bretagne représentée par Martin Meyrier, vice-président en charge de l'économie, dans les locaux de l'entreprise AME HASLE



Visite de l'entreprise Bialtis (production de dispositifs médicaux) à la ZA des Olivettes lors de la première rencontre en décembre 2018.

UN SCHÉMA DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EN ACTION

Le nouveau schéma de développement économique définit la stratégie du Val d'Ille-Aubigné pour attirer les entreprises et créer des emplois.

Ce document fixe le cadre des ambitions économiques du territoire, traduites en actions concrètes. Le Val d'Ille-Aubigné vise à être reconnu comme un écosystème favorable à l'expérimentation dans les secteurs de l'alimentation, des matériaux, de l'économie circulaire et de l'énergie.

En s'appuyant sur les liens créés lors des visites individuelles et sur les réseaux existants, la Communauté de communes favorise la mise en relation géographique et sectorielle des entreprises. Pour ce faire, le Val d'Ille-Aubigné organise des temps d'animation pour les entrepreneurs : rencontres interentreprises par ZA, visites d'entreprises du territoire, moments d'échanges,...

MAINTENIR

LE COMMERCE DE PROXIMITÉ

AUTRES ACTIONS :

- Pépinière de l'Économie sociale et solidaire (ESS) : 8 porteurs de projets en 2018.

Le Val d'Ille-Aubigné porte une démarche de maintien de ses derniers commerces de proximité afin de :

- Préserver l'équilibre de son territoire en évitant une désertification commerciale des communes qui entame, de surcroît, le dynamisme des zones rurales ;
- Maintenir un lien social au sein des communes ;
- Préserver un service à la population permettant de réaliser les achats de première nécessité sur place.

Le Val d'Ille-Aubigné est actuellement propriétaire de 11 commerces alimentaires sur son territoire :

- Andouillé-Neuville : un bar ;
- Aubigné : un bar multi-services ;
- Feins : une épicerie ;
- Guipel : une boulangerie ;
- Langouët : un bar ;
- Saint-Germain-sur-Ille : une supérette et un bar/tabac ;
- Saint-Gondran : un bar multi-services ;
- Saint-Médard-sur-Ille : une boulangerie et un bar/restaurant ;
- Vignoc : une supérette.



Le restaurant-bar-tabac de Saint-Germain-sur-Ille a été repris en mai 2018

Le restaurant-bar-tabac de Saint-Germain-sur-Ille a repris du service en mai 2018. Un nouvel appel à candidatures a été lancé par le Val d'Ille-Aubigné pour maintenir ce commerce de proximité en mettant l'accent sur l'activité restauration. Le Bistrot Saint-Germain a donc réouvert ses portes et de nouvelles activités et animations sont proposées par le nouveau gérant, Monsieur Yves Loigerot, parmi lesquelles l'organisation de concours de billard.

DÉVELOPPER L'ACCÈS AUX RÉSEAUX

ET AUX USAGES NUMÉRIQUES

BRETAGNE TRÈS HAUT DÉBIT

Actuellement, les communes d'Andouillé-Neuville, Aubigné et une partie de Gahard sont fibrées pour un total de 885 prises installées.

Sur les communes de Guipel et Vieux-Vy-sur-Couesnon, les travaux de fibrage ont commencé. Les premières prises, sur les 1 620 prévues sur cette zone, devraient être disponibles cet été.

La 2ème phase du projet BTHD concernera 6 000 foyers, sur les communes de Melesse, La Mézière, Feins, Vieux-Vy-sur-Couesnon, Sens-de-Bretagne et une partie de Langouët et Saint-Gondran. Cette phase est prévue entre 2020 et 2023.

En 2018, le Val d'Ille-Aubigné a participé à hauteur de 451 532 € sur un montant total des investissements de plus de 2 millions €.



UN TERRITOIRE À VIVRE POUR TOUS

Le Val d'Ille-Aubigné contribue à l'accueil des familles avec des services diversifiés et un habitat de qualité. L'intercommunalité soutient également le développement de transports alternatifs sur l'ensemble du territoire et veille à favoriser l'insertion sociale et professionnelle.

9

crèches/ haltes garderies

1

RIPAME
(Relais Intercommunal Parents
Assistants Maternels Enfants)

5

EHPAD

2

Point Accueil Emploi

297

logements mis en chantier/an

17%

en moyenne de nouveaux
logements sociaux

248

ménages accompagnés par
la plateforme de rénovation
de l'habitat

6,8%

de logements sociaux
sur le territoire

3

gares SNCF dont 2 haltes TER

4

lignes Illeloo

48

arrêts Illeloo

9

aires de covoiturage

3

pôles multimodaux
(en projet)

71

vélos à assistance électrique
en location

27,5

km d'aménagement
cyclables

PERMETTRE L'ACCUEIL DES FAMILLES

PAR L'HABITAT ET LES SERVICES



Etape de création dans le cadre de « l'enfant créateur »

LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

En 2018, les 3 micro-crèches et le multi-accueil de La Mézière ont développé un nouveau projet : l'enfant créateur.

L'enfant créateur permet aux enfants de s'exprimer librement et de centrer la réflexion des professionnels sur leur posture accompagnante.

C'est un projet qui prolonge et renforce la communication entre les établissements d'accueil petite enfance.

Il a mis en lumière le travail des professionnelles et les compétences artistiques de l'enfant, même tout petit.

RELAIS INTERCOMMUNAL PARENTS ASSISTANT.E.S MATERNEL.LE.S ENFANTS (RIPAME)

Pour renforcer le service du RIPAME, une nouvelle personne est arrivée en début d'année. Elle intervient sur l'espace-jeu de Melesse et de Saint-Aubin-d'Aubigné. En 2018, le RIPAME a organisé plusieurs temps forts :

- Conférence « Les enjeux de l'alimentation chez les tout-petits »
- Conférence « Mort inattendue du nourrisson »
- Deux soirées d'informations juridiques



L'équipe du RIPAME

LE GROUPE DE PÉDAGOGIE ET D'ANIMATION SOCIALE (GPAS)

Le GPAS Val d'Ille-Aubigné s'adresse aux jeunes de 12 à 18 ans de la Communauté de communes.

Créée en 2008, l'association intervenait jusqu'alors auprès des jeunes vivant sur le territoire de l'ex Val d'Ille. En 2018, le GPAS a étendu ses actions à l'ensemble du Val d'Ille-Aubigné permettant ainsi aux jeunes des 9 nouvelles communes de participer à ses activités (sorties, découvertes, activités et séjours).

Ainsi, en 2018, 124 jeunes de 17 communes ont participé aux 85 activités de découverte, 96 activités liées à des projets et aux 7 séjours proposés pour un total de 946 heures d'animation répartis sur 4 équivalents temps plein.



Lancement du radeau fabriqué par les jeunes pour les escales curieuses.

LA PLATEFORME DE RÉNOVATION DE L'HABITAT : PASS RÉNO

La plateforme locale de rénovation de l'habitat Pass Réno a pour objectif d'améliorer le confort et la performance énergétique de l'habitat, réaliser des aménagements d'adaptation ou rendre l'habitat plus digne et salubre.

En 2018, le service Pass Réno a organisé 6 animations pour sensibiliser les habitants sur la consommation d'énergie, les gaz à effet de serre, la qualité de l'air et les solutions de rénovation à mettre en œuvre et a ouvert plus de 200 dossiers dans l'année, atteignant un total de 665 dossiers en 39 mois d'existence.

Les deux Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) sur le territoire ont pris fin avec un résultat de 216 ménages modestes accompagnés pour des travaux depuis septembre 2014, ayant engagé 3,6 millions d'euros d'investissement et l'accord de 1,7 million d'euros de subventions (dont 179 000€ par le Val d'Ille-Aubigné). Une étude pré-opérationnelle, une nouvelle convention avec l'Anah et le Département et une consultation publique de prestations ont été réalisées pour la mise en place d'une nouvelle OPAH pour 2019-2022.

PRIME ACCESSION-RÉNOVATION

Lancée en 2016, la prime accession-rénovation de 3 000€ ou 4 000€ est versée aux ménages qui font le choix d'acheter et rénover leur premier logement dans un bourg du territoire pour atteindre au moins l'étiquette énergétique "D".

En 2018, un primo-accédant a été bénéficiaire de 4 000€ de prime et 7 autres ont déposé un projet éligible.

FAVORISER L'INSERTION SOCIALE

ET PROFESSIONNELLE

L'ÉPICERIE SOLIDAIRE

Pour améliorer la réponse à de nombreuses demandes et à une liste d'attente pour les accès d'une durée d'environ un mois, l'épicerie solidaire a ouvert, début juin 2018, un second créneau.

Désormais ouvert aussi le mercredi entre 13h30 et 16h30, 68 foyers actifs se sont inscrits (184 individus et 2707 personnes aidées) de juin 2017 à fin mai 2018. Depuis juin 2018, 77 foyers se sont inscrits, (206 individus inscrits et 2739 aidés) soit 13,2% de foyers inscrits supplémentaires.

Cette nouvelle ouverture a nécessité la mobilisation de 10 nouveaux bénévoles, répartis sur 6 équipes en roulement toutes les 2 semaines.



FORUM DE L'EMPLOI ET DE L'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Organisé en novembre 2018, le forum a réuni 23 entreprises et 13 organismes de formation pendant deux jours à l'espace coworking Smile à Cap Malo La Mézière. Plus de 230 participants, en majorité des demandeurs d'emploi, domiciliés sur le Val d'Ille-Aubigné, ont suivi les rencontres, les ateliers et les entreprises de recrutements. Une centaine de rendez-vous ont été organisés dans le cadre du job dating.

Le forum de l'emploi et de l'évolution professionnelle organisé dans les locaux de Smile coworking

LE POINT ACCUEIL EMPLOI

Le Point Accueil Emploi (PAE) est un service du Val d'Ille-Aubigné.

C'est le principal levier d'action de la collectivité pour favoriser l'orientation professionnelle et le retour à l'emploi de ses habitants.

Deux antennes du PAE couvrent le territoire, une à Saint-Aubin-d'Aubigné, la seconde à Cap Malo à Melesse. Toutes les personnes en recherche d'emploi ou de formation sont accueillies.

En 2018 :

- 42,8 % des personnes accueillies sont des demandeurs d'emploi
- 137 personnes n'ont aucun moyen de locomotion
- 2 034 personnes ont fait appel aux services du Point Accueil Emploi dont 269 nouvelles inscriptions (1 429 à Saint-Aubin-d'Aubigné et 605 à Cap Malo).
- Sur 483 personnes suivies, 101 ont déclaré avoir trouvé une solution via le PAE.

WE KER

Association née de la fusion de la Mission Locale et de la Maison de l'Emploi, We Ker assure l'accompagnement global des jeunes de 16 à 25 ans sur les volets emploi, formation, insertion, santé, mobilité et logement.

Des permanences sont réalisées chaque semaine dans les communes identifiées (Saint-Aubin-d'Aubigné, Melesse, La Mézière, Montreuil-sur-Ille, Sens-de-Bretagne).

En 2018, 175 jeunes ont été accompagnés.

DÉVELOPPER ET FAVORISER

UNE OFFRE DE SERVICES DE TRANSPORTS

L'AUTOPARTAGE

Des solutions d'autopartage portées par le Val d'Ille-Aubigné depuis 2017 et à destination des habitants sont proposées pour une durée de 1 an à Guipel devant le Café des possibles et à Saint-Aubin-d'Aubigné devant la mairie.

Les deux communes disposent d'un service de location de véhicules électriques pour les particuliers avec, pour le véhicule à Guipel, un système connecté permettant d'effectuer ses réservations en ligne et d'accéder au véhicule avec un badge.



Une des voitures autopartage est, depuis septembre 2018, à Guipel



4 box vélos ont été installés à Saint-Aubin-d'Aubigné sur l'aire de covoiturage

DES STATIONS VÉLOS

La Communauté de communes aménage des stationnements vélos à proximité des arrêts de transport en commun et des aires de covoiturage afin de promouvoir les modes actifs et l'intermodalité. En 2018, ce sont 4 stations vélos sécurisées qui ont été installées sur l'aire de covoiturage de Saint-Aubin-d'Aubigné, rue de Rennes.

LIAISON CYCLABLE VIGNOC-LA MÉZIÈRE

Livrée en septembre 2018, la nouvelle liaison cyclable de 4 km qui relie Vignoc à La Mézière vient compléter les 27,5 km de trajets adaptés sur le territoire. Accessible aux piétons, vélos, chevaux mais pas aux véhicules à moteurs excepté les engins agricoles, cet aménagement bénéficie d'une aide de 80% du Ministère de la Transition écologique et solidaire dans le cadre de TEPCV.

SCHÉMA DES DÉPLACEMENTS

Les conseillers communautaires du Val d'Ille-Aubigné ont approuvé fin 2018 le nouveau schéma des déplacements qui fixe les grandes orientations en matière de mobilité pour la période 2019-2024. Parmi les grands enjeux identifiés sur le territoire figurent l'amélioration des déplacements vers la métropole rennaise et au sein de la Communauté de communes ainsi que le développement des initiatives engageantes et des mobilités innovantes. Ces orientations sont traduites dans un programme d'actions opérationnel comprenant par exemple : l'aménagement de pistes cyclables, de stationnements vélos, d'aires de covoiturage, de renforcement de la communication, de l'animation pour favoriser le développement du covoiturage et faire connaître les offres existantes...Le budget prévisionnel total du schéma est de 3,87 millions d'euros.

NAVETTE ÉTÉ

En juillet, la navette d'été MobiFuté a circulé sur les 19 communes du Val d'Ille-Aubigné pour rejoindre l'étang de Boulet à Feins. Ce transport à la demande gratuit a permis à environ 100 personnes de profiter du site et des différentes activités proposées.



La navette estivale permet aux habitants de se rendre au Domaine de Boulet

AUTRES ACTIONS :

- Centre intercommunal d'action sociale (EHPAD de Guipel, Montreuil-sur-Ille et Saint-Aubin-d'Aubigné)
- Logement social



Les 30 nouveaux VAE achetés en 2018 ont été loués en quelques semaines

LES VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

La Communauté de communes a fait l'acquisition en 2018 de 30 nouveaux vélos à assistance électrique. Les vélos sont proposés à la location pour des moyennes et longues durées pour les actifs résidant sur le territoire. Depuis la création du service en 2012, 170 VAE ont été achetés et plus de la moitié du parc a été rachetée par les utilisateurs.

APPEL À PROJETS CITOYENS POUR DES MOBILITÉS DURABLES

En 2018, pour la quatrième année, le Val d'Ille-Aubigné a lancé un appel à projets citoyens sur le thème des mobilités.

Ouvert à toute association ou groupe de citoyens, il a permis d'aider deux projets, d'un montant de 500€ par lauréat. Deux projets ont été retenus :

- L'association Transport Mobilité de Melesse, pour son projet « Melib' », un service de location gratuite de vélos en libre-service en partenariat avec la Commune de Melesse. Les vélos ont été récupérés et réparés par l'association avant de les proposer aux habitants pour leurs déplacements dans la commune. 5 stations de vélos ont été installées sur la commune.
- Le groupe « Mobilités douces » de La Mézière a été retenu pour son projet « Partage ta rue » qui a eu lieu pendant la semaine de la mobilité avec pour objectif de favoriser la mobilité douce. Différentes animations ont eu lieu en lien avec les structures enfance-jeunesse : accompagnement des collégiens à vélo, atelier de réparation de vélos, ... , un forum d'échanges sur le thème « se déplacer autrement » s'est tenu ainsi que l'organisation d'un temps fort animé un samedi matin.

LA SEMAINE DE LA MOBILITÉ

La semaine européenne de la mobilité, qui a lieu tous les ans en septembre, a permis, en 2018, de parler mobilités avec les habitants lors une conférence décalée sur les solutions de mobilité : vélo, autopartage et covoiturage. Pendant cette semaine, le Val d'Ille-Aubigné a aussi lancé deux nouvelles expérimentations de solutions de partage de véhicules à Guipel et Saint-Aubin-d'Aubigné.



LA PROMOTION ET LE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE

Le Val d'Ille-Aubigné veut affirmer son identité culturelle et touristique au delà de son territoire

1

galerie d'exposition communautaire

4

haltes nautiques sur le Canal d'Ille-et-Rance

1

scène de territoire : Le Théâtre de Poche

288

km de sentiers de randonnées

2

prix littéraires intercommunaux

1

base de loisirs au Domaine de Boulet

477

spectateurs au festival Lectures Esti'Val d'Ille-Aubigné

560

élèves dans les 2 écoles de musique intercommunales

DÉVELOPPER UNE IDENTITÉ

CULTURELLE ET TOURISTIQUE

SCHEMA DE DEVELOPPEMENT CULTUREL

Le schéma a été voté à l'unanimité lors du conseil communautaire en octobre 2018.

Dans le cadre du projet de territoire les élus ont souhaité l'élaboration d'un schéma de développement culturel.

Suite à l'étude engagée fin 2017, le projet culturel du Val d'Ille-Aubigné est de faire de l'intercommunalité un des acteurs du développement culturel du territoire et de développer l'accès à l'offre et aux pratiques culturelles en complémentarité avec les communes. Il se concentre sur des thématiques spécifiques comme le spectacle vivant, l'enseignement artistique et musical, l'éducation artistique et culturelle, la lecture publique (mise en réseau des bibliothèques), les Arts visuels au travers de la Galerie les Arts d'Ille et la participation à Couleurs de Bretagne.

Ainsi les habitants pourront accéder à une offre culturelle en proximité tout au long de l'année. Apprendre, découvrir, pratiquer, regarder, participer, partager en sont les mots clefs.



©Couleurs de Bretagne
Couleurs de Bretagne
le 1er septembre 2018
à Saint-Médard-sur-Ille

ÉVÉNEMENTS CULTURELS SOUTENUS PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

En 2018, le Val d'Ille-Aubigné a organisé les projets suivants :

- Prix littéraires : Coup de cœur #13 (245 lecteurs) et Cap BD #10 (342 lecteurs).
- Festival "Lectures Esti'Val d'Ille-Aubigné" (477 spectateurs)
- 6 projections dans le cadre du "Mois du film Documentaire" sur les communes de Gahard, Guipel, Langouët, Melesse, Saint-Aubin-d'Aubigné et Saint-Germain-sur-Ille (160 spectateurs)
- Participation des communes de Feins et de St Médard sur Ille au concours de peinture "Couleurs de Bretagne" (300 visiteurs et 121 peintres).
- Galerie les Arts d'Ille 698 visiteurs de Janvier à Juillet avec un atelier cyanotype pour les enfants de la base de nautique à Feins.

La Communauté de communes a apporté son soutien financier aux événements suivants :

- Val d'Ille en Scène
- Les Arts à Gahard et les Arts Ailleurs
- La Fest'Yves
- Association Humanpoeia
- Le Théâtre de Poche et ses tournées sur le territoire (spectacles et ateliers en bibliothèques)
- La tournée du Vent des Forges "Ti soon" dans les lieux petite enfance
- La saison de la Station Théâtre
- La résidence de la Cie OCUS



Animation Magic meeting au Domaine
de Boulet dans le cadre du festival
Lectures Esti'Val d'Ille-Aubigné

BALISAGE DES SENTIERS DE RANDONNÉE

La Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné a aménagé 32 sentiers de randonnée sur le territoire. Sauf exception, tous ces itinéraires sont accessibles à pied, à vélo, et à cheval. A l'exception de deux communes, tous les villages sont traversés par une boucle. Nombre d'entre elles sont connectées pour allonger ou raccourcir les distances.

Les services de la Communauté de communes ont procédé en 2018 à l'entretien du balisage d'une partie des boucles sur le secteur Est du territoire. Le travail de reconnaissance de 19 randonneurs volontaires a permis d'actualiser les tracés sur carte, de relever les points noirs, la nature des tronçons, ainsi que les éléments de patrimoine et de mobiliers.



Les randonneurs volontaires ont arpenté tous les sentiers de randonnée du territoire

AUTRES ACTIONS :

- OCAVI

CULTURE

- Ecoles de musiques intercommunales (Allegro et École de musique de l'Illet)
- Atelier galerie Les Arts d'Ille

SPORT

- Les 2 offices des sports

TOURISME

- Sentiers de randonnée
- Aire naturelle de camping
- Domaine de Boulet
- Maison du canal

DÉVELOPPER UNE OFFRE

D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS STRUCTURANTS

LE STADE D'ATHLÉTISME

Le stade d'athlétisme communautaire a été livré en octobre 2018 après 6 mois de travaux. Situé à Guipel, l'équipement est la première réalisation du Val d'Ille-Aubigné en matière d'équipements sportifs.

Le stade est formé d'un anneau de 250m en revêtement synthétique qui inclut 3 ateliers de saut. L'infrastructure intègre aussi trois aires lancer. Un éclairage permet les entraînements en soirée.

La construction du stade d'athlétisme est inscrite au Projet de territoire 2017-2020 du Val d'Ille-Aubigné pour développer une offre d'équipements sportifs structurants sur l'ensemble du territoire et rendre accessible à tous la pratique du sport et diversifier les activités proposées.



Le stade d'athlétisme

En chiffres :

- Coût d'opération : 537 206,28 € HT (travaux et maîtrise d'oeuvre incluse)
- Subventions : 100 000 € via Contrat Départemental de Territoire (volet 2)
- 159 000 € via Contrat de Partenariat (fonds régionaux)

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Installé depuis mai 2017, le conseil de développement a vécu une première année riche en projets.

La Communauté de communes a saisi l'instance de démocratie participative pour des avis sur le schéma culturel et le schéma des déplacements, le PLH et le PLUi. Le conseil de développement a été invité à participer aux ateliers de concertation du PCAET et du schéma de trame verte et bleue.

En autosaisine, le conseil de développement a engagé un travail sur la thématique agriculture et citoyenneté.

Composé d'habitants du territoire, le conseil de développement est organisé en 3 collèges : environnement, économie/agriculture et solidarités. Il s'est réuni en séance plénière 5 fois en 2018.



Le Conseil de développement en séance plénière



Andouillé-Neuville
Aubigné Feins Gahard
Guipel Langouët La
Mézière Melesse
Montreuil-le-Gast
Montreuil-sur-Ille
Mouazé
Saint-Aubin-d'Aubigné
Saint-Germain-sur-Ille
Saint-Gondran
Saint-Médard-sur-Ille
Saint-Symphorien
Sens-de-Bretagne
Vieux-Vy-sur-Couesnon
Vignoc

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

SIÈGE

1 La Métairie • 35520 Montreuil-le-Gast
Tél. 02 99 69 86 86 • Fax 02 99 69 86 87
Mail contact@valdille-aubigne.fr

PÔLE RESSOURCES

rue du bruant jaune • ZA Ecoparc
35250 Andouillé-Neuville
Tél. 02 99 55 69 80

